

Entre septembre 2005 et janvier 2006, un débat national est organisé sur la gestion des déchets radioactifs. Ce débat vise à la fois à informer le public et à lui permettre de s'exprimer sur le sujet.

Premiers concernés, premiers écoutés !

Vous habitez près d'un site concerné par la question des déchets nucléaires et les axes de recherche de la loi de 1991 ?

Participez aux premières réunions publiques qui auront lieu près de chez vous :

- le 12 septembre
à Bar-le-Duc
- le 13 septembre
à Saint-Dizier
- le 15 septembre
à Pont-du-Gard
- le 19 septembre
à Cherbourg

Sommaire

10 questions

Cerner le débat sans le réduire.

p.2-3

Le calendrier du débat

p.4-5

Ouverture et pluralisme

p.6-7

Questions à Georges Mercadal, Président de la Commission Particulière du Débat Public sur la gestion des déchets radioactifs

● Quel est exactement le sujet du débat d'aujourd'hui ?

Comment gérer les déchets radioactifs, et plus précisément les déchets dits « de haute et moyenne activité à vie longue » qui proviennent principalement de l'industrie électronucléaire civile : c'est le sujet du débat.

Mais pour ne pas le réserver à un cercle d'experts, la CPDP diffuse une information contradictoire et elle élargit les questions mises en jeu : sont-ce là les seuls déchets, voire matières nucléaires, qui posent problème ? Peut-on en réduire le volume, comment et quand ? Sommes-nous pressés ? Faut-il se décider maintenant, ou a-t-on le temps de mettre au point une combinaison de solutions ?

● Pourquoi soumettre ce sujet au débat public ?

Rien n'y obligeait. C'est un choix du Gouvernement, et plus précisément du Ministre de l'écologie et du développement durable et du Ministre de l'industrie. Il remonte à février 2005. **Les ministres ont saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) qui a décidé d'organiser un débat**, vu la sensibilité du public et, disons-le, les interrogations qui entourent la question des déchets radioactifs et ses enjeux socio-économiques et environnementaux pour les générations présentes et futures.

● Pourquoi un débat maintenant ?

C'est une loi du 30 décembre 1991, dite "loi Bataille", qui conduit à ce calendrier. Elle a pris, entre autres, deux mesures phares. Le lancement d'une recherche importante sur trois axes de solution de gestion de ces déchets (il en a été rendu compte le 30 juin 2005). Elle prévoit, en second lieu, qu'au plus tard dans 15 ans, c'est-à-dire en 2006, le Gouvernement soumettra au Parlement un projet de loi fixant les orientations retenues. Le débat public se place entre la remise des rapports de recherche et la discussion du projet de loi au Parlement.

● Qui organise et comment a été préparé ce débat ?

La CNDP, Autorité Administrative Indépendante qui a nommé une Commission particulière du débat public (CPDP), composée de personnalités venant d'horizons variés, pour préparer le débat, l'organiser et l'animer.

La Commission particulière a travaillé de mars à juillet 2005 avec de nombreuses personnes. Elles viennent de tous horizons : élus nationaux et locaux, administrations et opérateurs, associations favorables au nucléaire et associations défavorables, experts des deux bords, chercheurs du secteur académique et chercheurs des institutions impliquées dans le cycle des déchets.

Il en est ressorti un dossier du débat à plusieurs voix, parfois contradictoires d'ailleurs*. Ce dossier est accompagné, dans les mêmes conditions de diffusion, d'un recueil des premiers cahiers écrits par les associations qui ont participé au travail de préparation du débat.

*Pour en savoir plus, reportez-vous à la dernière page de ce document.

10 questions

La CPDP dégage les questions qui jalonnent le sujet, tant sur la gestion des déchets proprement dite, que sur le pourquoi de ces déchets. Elles cernent, sans le réduire, un large débat que les acteurs sont invités à approfondir.

Quelle situation matérielle aujourd'hui ?

- Où sont aujourd'hui les matières radioactives et les déchets ?
- Qui s'en occupe ? Comment ?
- Le dispositif est-il satisfaisant ?
- Comparaisons internationales.

Quels risques et quelles précautions ?

Les déchets et matières à vie longue ?

- Quels sont les dangers généraux de la radioactivité pour l'homme ?
- Comment risque-t-on d'être exposé à ces dangers du fait des déchets radioactifs ?
- Quelles sont les précautions prises ? Sont-elles suffisantes ?
- En quoi le cas des déchets à vie longue reste à traiter ?

De quel temps dispose-t-on ?

L'entreposage de longue durée est-il possible ? Quel rôle peut-il jouer ?

- La solution appliquée aujourd'hui, l'entreposage après conditionnement, peut-elle être étendue pour gérer sur plusieurs siècles les déchets radioactifs à vie longue ?

Que peut-on éliminer par la séparation et la transmutation ?

- La transmutation, transformation des éléments radioactifs longs en éléments à vie plus courte, est-elle un rêve d'alchimiste ou une recherche réaliste ?
- Faut-il poursuivre l'impulsion donnée par la loi de 1991 ?
- Quand et comment cela peut-il aboutir ?

Peut-on faire moins de déchets ? Plus du tout ? Quand ? Sous quelles hypothèses ?

- Comment la situation pourrait-elle évoluer dans les décennies à venir ?
- Quel est l'effet du retraitement ?
- Quel serait l'effet d'une décision à terme de renouvellement ou non des centrales nucléaires ?
- Et l'effet de la technique des nouveaux réacteurs ?
- Et si les recherches sur la transmutation réussissent ?
- Quels sont, pour la gestion des déchets, les choix ainsi ouverts dans les 10 à 15 prochaines années ?

Cerner le débat sans le réduire

Peut-on **stocker** les déchets à vie longue avec une **sécurité suffisante** et **durable** ?

- Quel rôle pour le stockage géologique en vue de gérer dans la longue durée les déchets radioactifs à vie longue existants et à venir et en préservant les générations futures ?
- Serait-il réversible ?
- Est-il au point ou nécessite-t-il encore des études ?
- Son opportunité dépend-elle des évolutions à long terme étudiées précédemment ?

Doit-on viser une **solution** ou **organiser les choix** dans un calendrier ?

- Entre entreposage, transmutation et stockage géologique - les trois axes de recherche ouverts par la loi de 1991 - faut-il choisir ou faut-il les combiner pour parvenir à un résultat bien au point et partagé ?

Comment créer les conditions **équitables** de la **participation du public** ?

- Jusqu'à présent, pourquoi le sujet a-t-il été réservé à un cercle d'experts ?
- Quels enseignements tirer des expériences conduites en France et à l'étranger ?
- Comment construire un socle de connaissances partagées ?

Comment réaliser un **juste équilibre** entre générations ? Entre territoires ?

- Dans les prochaines années, quel accompagnement territorial pour la poursuite des recherches ?
- En vue du rendez-vous pour la mise en oeuvre d'une solution durable, comment évaluer les moyens financiers à laisser aux générations à venir pour qu'elles puissent faire face aux investissements qui seront nécessaires ?
- De quels autres devoirs la génération présente devra-t-elle s'acquitter pour le gardiennage à long terme des déchets ?
- Les politiques d'aménagement du territoire permettront-elles, à court et à long termes, de construire un juste équilibre entre les territoires intéressés et la nation ?

Comment **conduire démocratiquement** un calendrier ?

- Au vu des débats précédents, quels sont, pour la gestion des déchets, les choix importants des 10 à 15 prochaines années ?
- Comment les préparer ?
- Quel serait le rôle des différents acteurs ?
- Qui prendrait quelles décisions ?
- Le public serait-il consulté à nouveau ?
- Ailleurs, comment font-ils ?

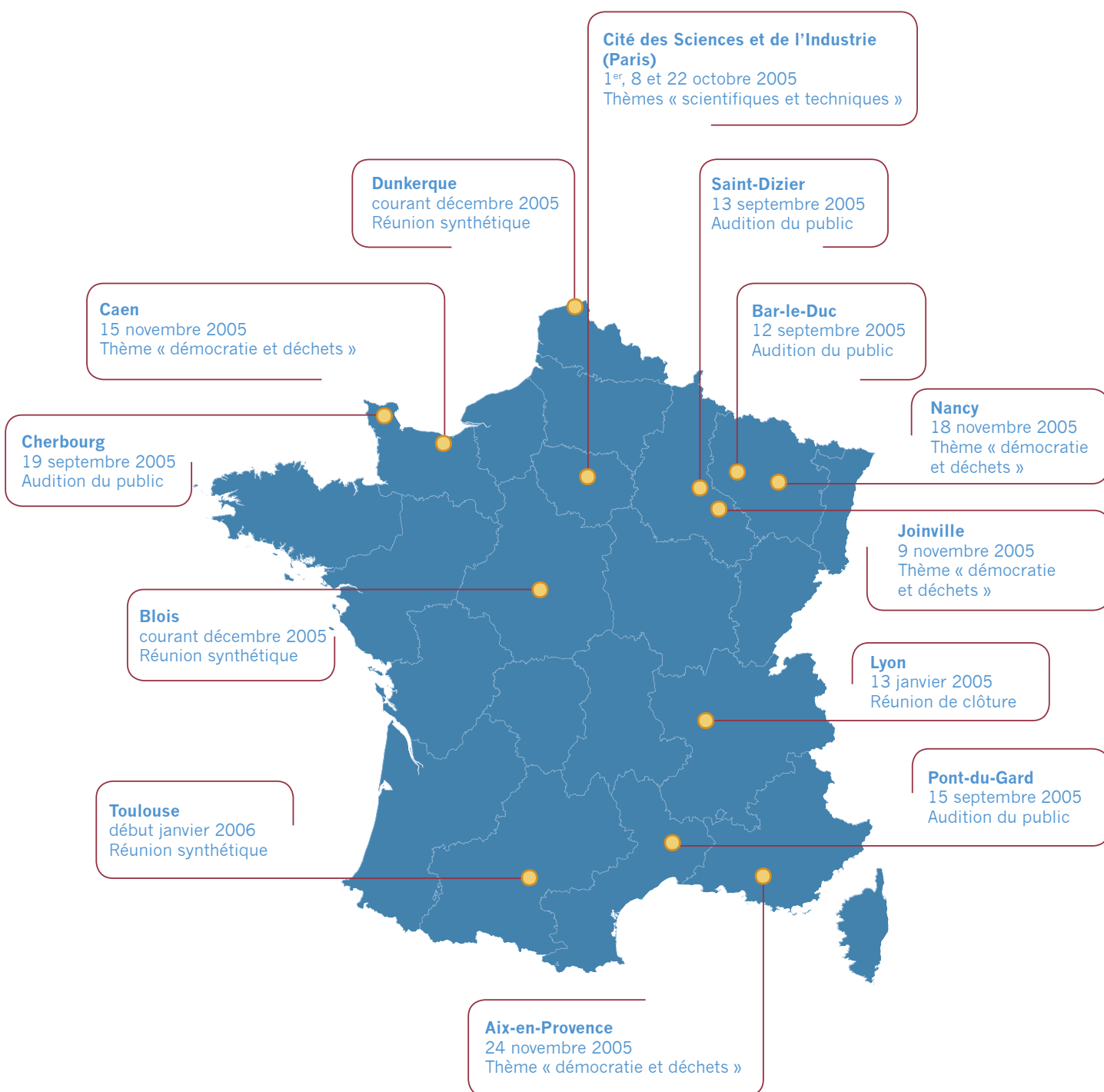
Le calendrier

Où ? Quand ?

Un débat en deux dimensions

Pour procéder à l'inventaire des préoccupations et des suggestions des Français dans leur diversité, la CPDP a choisi de tenir des réunions publiques à Paris et en régions, tant dans de grandes villes que sur les sites actuellement concernés par des projets liés à la gestion des déchets radioactifs.

Au total, 15 réunions porteront le débat au **niveau régional et national**. Des comptes-rendus intermédiaires rédigés par la CPDP assureront le lien entre ces réunions, et des représentations territoriales intéressées pourront participer aux réunions publiques organisées hors de leur région.



du débat

Repérez la date de la réunion publique la plus proche de chez vous et venez vous informer et vous exprimer.

Auditions du public		
Lieu	Date et horaire	Adresse
● Bar-le-Duc	Lundi 12 septembre 2005, 18h	EPL Agro - Technopôle Ph. de Vilmorin 55000 Bar-le-Duc
● Saint-Dizier	Mardi 13 septembre 2005, 18h	Le Palace - 1 rue des Bragards 52100 Saint-Dizier
● Pont-du-Gard	Jeudi 15 septembre 2005, 19h30	Site Pont du Gard - Auditorium Pitot Route du Pont du Gard - Rive droite 30210 Vers Pont du Gard
● Cherbourg	Lundi 19 septembre 2005, 18h	IUT Cherbourg Manche - Amphithéâtre Amiot Rue Max-Pol Fouchet - 50130 Octeville

Thèmes « scientifiques et techniques »			
Lieu	Date et horaire	Thème	Adresse
● Cité des Sciences et de l'Industrie (Paris)	Samedi 1 ^{er} octobre 2005 9h30 - 17h30	Tableau des problèmes posés par les déchets nucléaires. L'entreposage de longue durée.	Cité des Sciences et de l'Industrie La Villette Amphithéâtre Gaston Berger 30 av. Corentin Cariou - 75019 Paris
● Cité des Sciences et de l'Industrie (Paris)	Samedi 8 octobre 2005 9h30 - 17h30	Moins ou pas de déchets : quand, comment ? La séparation-transmutation, les scénarios d'évolution à long terme.	Cité des Sciences et de l'Industrie La Villette Amphithéâtre Gaston Berger 30 av. Corentin Cariou - 75019 Paris
● Cité des Sciences et de l'Industrie (Paris)	Samedi 22 octobre 2005 9h30 - 17h30	Stockage. La combinaison des solutions de gestion. Quels choix ? Quel calendrier ?	Cité des Sciences et de l'Industrie La Villette Espace Condorcet 30 av. Corentin Cariou - 75019 Paris

Thèmes « démocratie et déchets »			
Lieu	Date	Thème	Adresse
● Joinville	Mercredi 9 novembre 2005	Accompagnement économique local des expérimentations.	Salle des Fêtes Place Charles de Gaulle 52300 Joinville
● Caen	Mardi 15 novembre 2005	Information et partage des connaissances.	Université de Caen - Campus 1 Amphithéâtre Alexis de Tocqueville Esplanade de la Paix - 14000 Caen
● Nancy	Vendredi 18 novembre 2005	Juste équilibre entre générations, entre territoires.	Ecole des Mines Amphithéâtre Bertrand Schwartz Parc Saurupt - 54000 Nancy
● Aix-en-Provence	Jeudi 24 novembre 2005	Qui décide quoi, quand et comment ?	Institut d'Etudes Politiques 25 rue Gaston de Saporta 13100 Aix-en-Provence

Réunions synthétiques		
Lieu	Date	Adresse
● Dunkerque	Courant décembre 2005	à déterminer
● Blois	Courant décembre 2005	à déterminer
● Toulouse	Début janvier 2006	à déterminer

Réunion de clôture		
Lieu	Date	Adresse
● Lyon	Vendredi 13 janvier 2006	à déterminer

À compter du 22 septembre 2005, la Cité des Sciences et de l'Industrie, en partenariat avec la CPDP, propose une exposition sur les déchets radioactifs et leurs enjeux techniques, humains et environnementaux.

La CPDP mène le débat

La Commission Particulière du Débat Public prépare activement le débat depuis avril 2005. Dès septembre, elle organise et anime le débat à travers la France.

- Elle diffuse une information complète, transparente et plurielle, accessible à tous.
- Elle favorise l'expression de tous : réunions publiques, site Internet...
- Elle rend compte, de manière exhaustive et impartiale, des opinions exprimées tout au long du débat.

Vous allez les rencontrer

La CPDP se compose de 7 membres, choisis pour leurs compétences et leur indépendance.

- **Georges Mercadal**, Président de la CPDP et Vice-Président de la CNDP.
- **Dominique Boullier**, Professeur des Universités, spécialiste en sociologie des techniques et de l'innovation.
- **Paula Ceccaldi**, Journaliste spécialisée en santé, sciences de la vie, environnement.
- **Jean-Claude Darras**, Président honoraire du tribunal administratif de Marseille.
- **Robert Guillaumont**, Professeur honoraire des Universités, spécialiste en chimie et radiochimie.
- **Jean-Paul Schapira**, Directeur de recherche honoraire au CNRS, spécialiste en physique nucléaire.
- **Catherine Vourc'h**, Spécialiste en médiation et en animation de réseaux-experts.

François Bertault assure le Secrétariat Général de la Commission.

Leurs engagements

La CPDP n'a ni avis, ni position à rapporter à l'issue du débat.

Au service du public, ses membres sont indépendants, et soumis à une stricte neutralité. Ils vous garantissent :

- **La transparence** : les informations concernant le débat sont claires et accessibles à tous.
- **L'équivalence** : tous les avis, toutes les suggestions ont le même poids et la même considération, quel que soit leur émetteur.
- **L'argumentation** : toute prise de position est argumentée et étayée.

et pluralisme

Pour vous **informer**

Vous pouvez consulter les documents du débat mis à la disposition de tous, transparence oblige.

- **Le dossier du débat**, tel qu'il vous est présenté en page suivante.
- **Les cahiers d'acteurs**, édités à la demande de toute personne morale souhaitant s'exprimer sur le sujet.
- **Les comptes-rendus des réunions publiques**, qui reprennent l'intégralité des propos échangés par tous les acteurs du débat. Ils sont diffusés au fur et à mesure du débat.
- **Le site Internet** contient tout en intégralité : les documents du débat, les cahiers d'acteurs, les comptes-rendus des réunions publiques, les questions posées et les réponses apportées ; il permet de s'exprimer et d'échanger sur le sujet grâce à son forum.
- **Le compte-rendu du débat** établi par la CPDP et son **bilan** dressé par le Président de la CNDP seront largement diffusés en janvier 2006.

Pour consulter ces documents, il suffit de les télécharger sur le site Internet du débat (www.debatpublic-dechets-radioactifs.org) ou de les demander à la CPDP par le moyen qui vous convient (voir au dos).

Pour **poser une question**

Vous avez le choix : **lors d'une réunion publique, directement sur Internet, ou par courrier postal adressé à la CPDP.**

Équivalence oblige : toute question posée recevra une réponse de la part des représentants des Pouvoirs publics, des experts sollicités ou de la CPDP.

Informations pratiques

Vous souhaitez en savoir plus

Un dossier est disponible, rassemblé par la CPDP. Il comprend les pièces suivantes, chacune rédigée sous la responsabilité de son auteur :

- **Le rapport des ministères**, base légale du débat. Après le bilan des recherches effectuées sous l'égide de la loi de 1991, il pose les questions que le débat devrait éclairer en vue du nouveau projet de loi. **La présentation par chacun des acteurs** impliqués dans le cycle des déchets – **ANDRA** (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs), **AREVA**, **CEA** (Commissariat à l'Énergie Atomique), **EDF** –, de son propre rôle et de ses travaux, notamment suite à la loi de 1991 ;
- **Le résumé du rapport de l'OPECST** (Office Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Technologiques) qui, sur la base du résultat des recherches, propose une stratégie pour l'avenir, ainsi que celui du rapport de **la CNE** (Commission Nationale d'Évaluation, commission indépendante constituée par la loi de 1991), dédié spécifiquement à une appréciation scientifique des recherches ;
- **L'analyse contradictoire de l'ensemble du sujet**, faite à la demande de la CPDP, par trois experts des questions énergétiques et nucléaires, connus pour leurs analyses critiques sur la question nucléaire : B. Dessus, B. Laponche et Y. Marignac, dont on peut consulter la bibliographie sur le site Internet de la CPDP.

Un premier recueil de cahiers d'acteurs par les associations suivantes :

- Association des Écologistes pour le Nucléaire ; le Conseil National des Ingénieurs et Scientifiques de France ; les Collectifs Bure-Stop (CEDRA 52 et CDR 55) ; la Coordination Nationale des Collectifs contre l'Enfouissement des Déchets Radioactifs ; le Comité de Réflexion et d'Information sur la Lutte Anti-Nucléaire ; Greenpeace France avec WWF, Amis de la Terre, Agir pour l'Environnement et France Nature Environnement ; le Groupement des Scientifiques pour l'Information sur l'Énergie Nucléaire ; Sauvons le Climat ; la Société Française d'Énergie Nucléaire ; Sortir du Nucléaire.

NB : il s'agit des associations s'étant exprimées au cours de la préparation du débat, dont l'organisation adoptée reste de la seule responsabilité de la CPDP.

Le site Internet du débat :

- www.debatpublic-dechets-radioactifs.org

Un forum :

Accessible depuis le site Internet, le forum vous permet de participer au débat.

cndp
Commission particulière
du débat public
Gestion des
déchets radioactifs

Commission Particulière du Débat Public

94bis, avenue de Suffren
75015 Paris

Tél : 01 42 19 12 87

Fax : 01 42 19 12 10

contact@debatpublic-dechets-radioactifs.org